



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2025-2026-2027

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le conseil municipal de Paspébiac adoptera le budget pour l'exercice financier **2025** et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le mercredi, 27 novembre 2024 à 19h à la salle multifonctionnelle du Centre culturel située au 7, boul. Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Résolution n° : 2024-10-285

Donné à Paspébiac, le 16 octobre 2024 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Daniel Langlois
Directeur général | Greffier